

UN ESPACE PERSONNEL

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers met à votre disposition un outil sécurisé qui vous permet de dématérialiser toutes vos démarches «taxe de séjour» :

- Calcul simple de vos taxes de séjour,
- Tableau de bord des actions à faire,
- Transmission de vos déclarations,
- Historique de vos précédentes déclarations,
- Reversement en ligne,
- Modifications de vos informations personnelles et / ou de vos logements,
- Documents utiles en téléchargement,
- Statistiques personnelles.

TAXE DE SÉJOUR

SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES

LA TAXE DE SÉJOUR

C'est une ressource perçue par les collectivités locales qui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels. Elle est régie par le code général des collectivités territoriales.

Elle concerne tous les hébergements loués pour de courtes durées, professionnels ou non.

CONTACT

Sarah DUBRANA

s.dubrana@ruralesentredeuxmers.fr



1 CONNEXION



<https://taxe.3douest.com/entre2mers.php>

VOUS AVEZ REÇU UN MAIL D'INVITATION

SE CONNECTER →

+

PREMIERE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

Vous recevez un mail contenant un lien pour créer votre mot de passe.

PAS ENCORE DE COMPTE

CRÉATION D'UN NOUVEAU COMPTE 👤

Après validation vous recevrez par mail un lien pour créer votre mot de passe.

2 DÉCLARATION

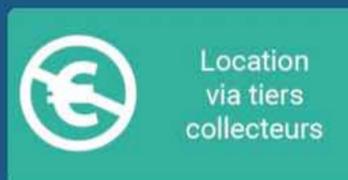
VOUS LOUEZ EN DIRECT



Saisie manuelle
du registre

*Vous percevez et déclarez la taxe de séjour.
Le montant de taxe de séjour à reverser se calcule.*

VOUS LOUEZ PAR UN TIERS



Location
via tiers
collecteurs

*La taxe de séjour est collectée pour vous. Vous
indiquez les périodes commercialisées par un tiers.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

VOUS N'AVEZ PAS LOUÉ



Je n'ai pas
loué

*Pour une longue période sans location.
Une déclaration à 0 € s'enregistre.*

Validez vos déclarations, y compris celles à 0 €, en fin de période

3 REVERSEMENT

Collecte du 1er novembre au 30 avril >> Versement jusqu'au 8 mai

Collecte du 1er mai au 31 octobre >> Versement jusqu'au 8 novembre

➔ Carte bancaire

dans votre espace en ligne

➔ Chèque à l'ordre du Trésor
Public

Communauté des Communes
Rurales de l'Entre-Deux-Mers
82, rue des Martyrs de la Résistance et de la
Déportation
33540 Sauveterre-de-Guyenne